

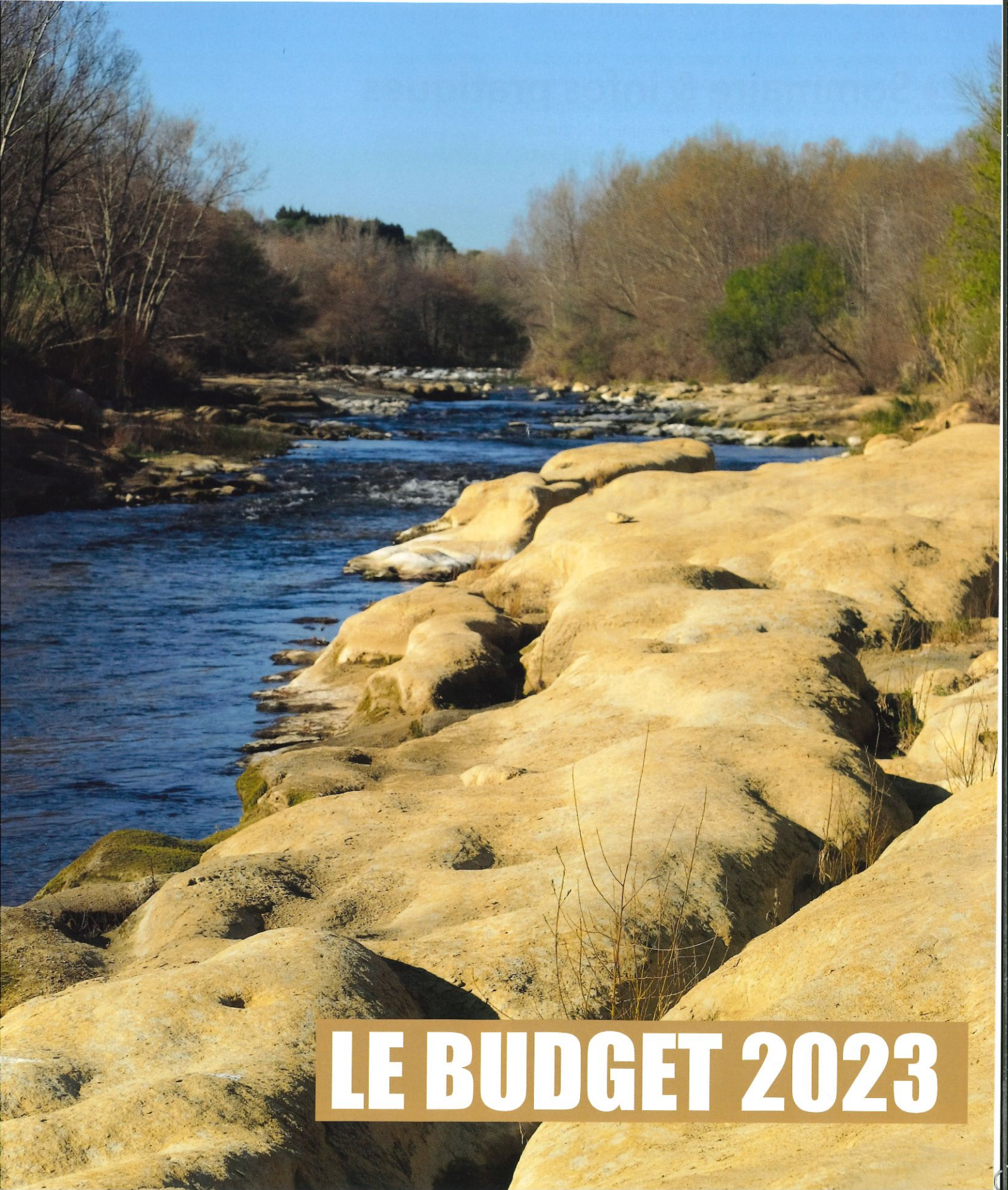
Villeneuve Infos

Le Magazine d'information Municipal - N° 11 été 2023



www.villeneuedelariviere.fr

 Mairie de Villeneuve de la Rivière - Officiel



LE BUDGET 2023

SOMMAIRE

- 2 Sommaire & infos pratiques
- 3 Éditorial du Maire
- 4 Vote du budget
- 5 Culture et animations
- 6 Environnement
- 7 Informations diverses



Retrouvez les informations municipales sur :

- Facebook : Mairie de Villeneuve de la Rivière - officiel
- Instagram : villeneuvelariviere66
- Panneaupocket : Téléchargez gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou google play.

Mairie 04.68.92.82.00
Police Municipale 06.88.96.24.72
CCAS 06.09.60.18.30
Ecole 04.68.92.17.86
Déchèterie
- Saint Estève 04.68.38.01.69
- Le Soler 04.68.08.09.36
Samu 15

Ouverture accueil mairie
Lundi ; Mercredi : 10h-12h / 15h-17h
Mardi ; Jeudi : 10h-12h / 16h30-19h
Vendredi : 10h-12h / 15h-16h30

Médiathèque
Ouverture tous les mercredis de 14h à 18h
Inscription gratuite

ÉDITO Patrick Pascal

Chères Villeneuvoises, chers Villeneuvois,

Mes chers concitoyens,

Nous le savons tous, les 3 années qui viennent de s'écouler, ne s'apparentent pas à un long fleuve tranquille, tant nous avons été secoués et bousculés dans un grand nombre de nos habitudes, voire certitudes.

Une période qui a été pénible et contraignante, une période qui laisse encore des traces dans notre quotidien, tant les difficultés économiques et sociales auxquelles nous devons faire face sont importantes.

A cette crise sanitaire s'est rajoutée une crise économique, climatique, énergétique, ainsi qu'un conflit international qui nous obligent, nous élus, à relever les défis de notre quotidien et à nous projeter dans l'avenir, malgré tout.

Si nous devons penser nos projets avec une certaine prudence, nous devons néanmoins garder une vision optimiste sur nos capacités à venir et à faire encore progresser notre commune et servir nos concitoyens.

C'est bien dans cet esprit-là que nous avons avancé, que nous avons répondu aux sollicitations, que nous avons lancé les projets et déjà réalisé certains d'entre eux.

Vous trouverez détaillé dans l'annexe de ce bulletin municipal, le compte rendu de notre activité durant cette première partie de mandat et vous pourrez constater que nous tenons nos engagements en appliquant notre programme électoral proposé lors de la dernière campagne pour les élections municipales.

Il est du rôle de l'élu de savoir assumer ses choix avec responsabilité.

Vous le constaterez dans ces pages, notre commune, votre commune, avance, évolue et s'engage sur un avenir que nous voulons tous durable, positif et attractif.

Mais une collectivité n'avance jamais seule et je remercie mes adjoints pour leur travail au quotidien, je remercie tous les conseillers municipaux pour leur sens des responsabilités, leur fidélité et de travailler, ainsi, en toute confiance.

Je remercie également l'ensemble de nos agents, qu'ils soient techniques, administratifs, pour la qualité de leur travail. Ils sont les chevilles ouvrières de nos décisions et je suis heureux d'être entouré d'une équipe compétente et engagée au service des Villeneuvoises et Villeneuvois.

Notre équipe est à votre service et à votre disposition, n'hésitez pas à venir à notre rencontre en sollicitant un rendez-vous à la Mairie.

Au plaisir de vous retrouver très prochainement lors des manifestations et événements de notre commune,

Avec tout mon dévouement et celui de l'équipe municipale.



Patrick
PASCAL

Maire de Villeneuve

LE BUDGET 2023

Le conseil municipal s'est réuni le 13 avril pour voter le budget 2023 qui a été adopté à l'unanimité.

Interview de Patrick Pascal sur le budget.

Quelles ont été les principales réalisations en 2022 ?

L'année 2022 a été riche en réalisations : démarrage des travaux de rénovation énergétiques de l'école et de la salle des fêtes (33 000€), acquisition et aménagement du nouveau local pour la police municipale et le CCAS (120000€) remplacement de tout le système informatique de la mairie et acquisition d'ordinateurs et de tablettes pour l'école notamment (41 500€), de nouveaux jeux dans le parc du rosaire (18 900€), le démarrage de la rénovation du parc de la mairie avec un apport de terre végétale et des premières plantations (6 900€), acquisition de nouvelles caméras de vidéo protection aux entrées de ville (28 900€)

Avez-vous augmenté la fiscalité ?

Malgré un contexte économique difficile, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'impositions communaux cette année.

Cependant, les taxes foncière bâties et non bâties augmenteront cette année puisque l'Etat a décidé d'augmenter les bases fiscale de 7,1%.

Est-ce que Villeneuve a été impacté par la hausse des tarifs de l'électricité ?

Bien sûr, comme tout un chacun, la commune n'est pas épargnée par la hausse de l'électricité soudaine et imprévisible dans son ampleur.

La commune a engagé depuis des années une réflexion sur la diminution des dépenses.

Aussi, depuis 2020, elle a adhéré au groupement d'achat d'électricité du Sydeel (Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan).

Cet établissement public a négocié les tarifs d'électricité pour 130 collectivités en jouant sur l'effet de masse.

Par ailleurs, la commune a postulé au dispositif d'amortisseur tarifaire mis en place par l'Etat qui permet également de limiter les hausses tarifaires

Néanmoins, malgré ces actions, les tarifs ont été multipliés par 2,3.

Aussi, pour anticiper cette augmentation, la commune a décidé en novembre dernier d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5h du matin.



UN NOUVEL AGENT EN FAVEUR DE LA PROPRETE

Depuis le mois de mars, un nouvel agent, Jean Marc Baptiste a pris ses fonctions dans l'équipe des services techniques. Jean Marc Baptiste est chargé de la propreté des rues du village. Ce poste financé à 60% par l'Etat s'inscrit dans le cadre du dispositif des contrats aidés. Nous lui souhaitons la bienvenue dans cette mission importante qu'est l'entretien de notre cadre de vie.



ECONOMISONS L'EAU

Compte tenu de la sécheresse subie par l'ensemble du département, de vives préoccupations concernant l'accès à l'eau sont exprimées par les autorités préfectorales, les élus, le monde économique et agricole et les associations. Le préfet a pris la décision de placer l'ensemble des communes du département en alerte renforcée. Des mesures ont été prises afin de gérer l'urgence et se préparer ensemble aux effets possibles de la sécheresse (eau potable, restrictions d'eau, incendies), réduire la consommation d'eau par une mobilisation de tous et avancer sur des solutions de moyen terme (anticiper les évolutions et engager de nouvelles solutions). A Villeneuve, comme dans tout le département, il est interdit d'arroser les potagers, pelouses et massifs fleuris. Le nettoyage des véhicules (hors stations professionnelles), des terrasses, façades et voiries sauf par les balayeuses automatiques.

Il est également interdit de remplir et faire l'appoint en eau des piscines privées à usage familial.

Toutes ces mesures feront l'objet de contrôles réguliers.

Compte tenu de la gravité de la situation, il est demandé aux villeneuvois un effort pour le respect de ces consignes afin de préserver la ressource en eau.



DES VILLENEUVOIS ENGAGÉS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

La municipalité a lancé un appel afin de constituer un groupe d'habitants souhaitant agir en faveur de l'environnement. Dans le contexte actuel de transition énergétique, il est important qu'élus et citoyens réfléchissent et agissent ensemble. En réponse à l'appel à candidature 10 villeneuvois et villeneuvoises se sont portés volontaires. La municipalité remercie ces habitants pour leur participation. Une première réunion a eu lieu le 20 avril en mairie. Elle a été l'occasion de mieux se connaître et de commencer à réfléchir à des idées et projets à réaliser. Les premières actions se réaliseront au second semestre 2023.



MARCHE DES PRODUCTEURS, 2 JUILLET

La commission cadre de vie de la municipalité organise une nouvelle édition du marché ART TERRE, dimanche 2 juillet à partir de 9h. Comme les années précédentes, des producteurs et artisans d'art proposeront à la vente leur production et création. Des animations seront également au rendez-vous pour donner à la manifestation un caractère festif.

Renseignements et inscriptions auprès de Véronique Freixe, élue en charge du cadre de vie: 06.14.35.03.21 : laurent.freixe@gmail.com



INTERDICTION DEPOTS SAUVAGES

Nous rappelons que les dépôts sauvages de déchets, quelle que soit leur nature, sont strictement interdits par la loi.

En effet, l'article L541-2 du Code de l'Environnement précise que « Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter lesdits effets. »

l'article R635-8 du Code Pénal fait état des peines encourues dans un tel cas d'infraction, à savoir que « Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. [...] Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourrent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit. »

Villeneuve infos diverses

PERMANENCE DU CONSEILLER NUMERIQUE

Tous les premiers mercredis du mois, Sébastien, conseiller numérique vous accompagne à l'utilisation de votre matériel informatique. Il peut aussi vous aider à installer et à utiliser vos applications essentielles sur ordinateur, tablette et smartphone. Venez lui poser des questions, il mettra tout son savoir et sa connaissance à votre service. Les interventions sont gratuites et se déroulent dans les locaux de la médiathèque.

Sébastien est présent tous les premiers mercredis du mois (14h à 18h).



Tous les premiers mercredis du mois

De 14H00 à 18H00

REUNION PUBLIQUE DE MI MANDAT

Vendredi 10 mars, la municipalité a proposé une réunion publique de mi-mandat à la salle des fêtes.

Patrick Pascal, maire, a présenté les réalisations depuis le début de mandat en matière de cadre de vie, environnement, travaux, sécurité, enfance et jeunesse, culture, communication, sport, vie associative, social....

Le public présent a ensuite pu poser ses questions et échanger avec le maire et l'équipe municipale. Merci aux villeneuvois présents lors de ce temps d'échanges autour de la vie de notre village.

CENTRE DE LOISIRS ET POINT JEUNES : INSCRIPTIONS ÉTÉ

Le centre de loisirs et le Point Jeunes de Baho accueillent les enfants et adolescents de Villeneuve dans une structure gérée par l'association les Francas. Les enfants du centre de loisirs (3-12 ans) peuvent être accueillis à partir de 7h30 jusqu'à 18h30 dans les locaux de l'école Élémentaire de Baho. Un programme d'animations et d'activités pédagogiques est élaboré avec les enfants pour favoriser le bien vivre ensemble et l'épanouissement des enfants. Les inscriptions se font auprès du secrétariat de la mairie pour les vacances et par mail à enfance-adj.baho@francas66.fr pour les mercredis jusque 2 semaines avant la date de l'accueil.

A partir de 12 ans, les enfants peuvent se rendre au Point Jeunes situé au stade Municipal de Baho.

Un animateur diplômé se charge de l'accueil et de l'organisation de projets pédagogiques.

Les inscriptions pour les vacances se font uniquement en Mairie de Villeneuve la Rivière et sont clôturées 10 jours avant le premier jour des Vacances.

Le point Jeunes est ouvert de 9h à 18h et le repas peut être pris au centre de loisirs.

Le point jeune n'est pas ouvert au mois d'Août
Pour plus de renseignements, contacter Lisa
06.20.78.53.44 - enfance.baho@francas66.fr



LE NOUVEAU SITE INTERNET DE LA MAIRIE



Venez découvrir le nouveau site internet de la mairie !



MAIRIE-VILLENEUVEDELARIVIERE.FR